

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2023 – TEMP 59**

Demande présentée le : 15 mai 2023  
Par : madame DOIREAU Maryline  
sis : 7 rue du Commerce à JUZIERS (78820)  
Au bénéfice de : elle-même  
Adresse :  
Surface occupée : un camion de déménagement 20m3

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

**ARRETE**

**Article 1 :** Madame DOIREAU Maryline est autorisée à occuper le domaine public avec un camion de déménagement sis 7 rue du Commerce à JUZIERS (78)

**le samedi 27 mai 2023 de 08 heures 00 à 17 heures 00**

**Article 2 :** Ce déménagement nécessitera :

- Neutralisation de la circulation le temps du chargement du camion (barrières à demander auprès des services techniques).
- Information par le client des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- La circulation doit pouvoir restée ouverte à tous les véhicules de secours.

**Article 3.** Madame DOIREAU Maryline est autorisée à stationner avec le camion de déménagement et maintenir la circulation ouverte. Cette dernière est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4.** Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 15 mai 2023

Le maire, Ketty VARIN

